

# BIATHLON-COURSE

## RÉGLEMENTATION



### Responsables d'épreuve :

	Yannick	TOURNADRE		tournadreyannick@orange.fr
<b>Biathlon attitude</b>	Didier	PRADON		contact@biathlon-attitude.com

### Article 1 – Modalités de l'épreuve

#### Rappel des catégories :

- 10-14 ans Mixte
- +15 ans (Femmes)
- +15 ans (Hommes)

#### Composition d'équipe :

- Epreuve individuel

L'âge pris en compte est celui à la date de l'épreuve.

Le pratiquant devra obligatoirement représenter une commune de la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Les pratiquants doivent être résidents, professionnels ou adhérents d'une association de la commune représentée.

Les pratiquants doivent être en mesure de justifier leur âge (pièce d'identité) et leur appartenance (justificatifs divers de domicile) à la commune sur le site de l'épreuve.

Les participants doivent s'assurer auprès de leur médecin traitant de leur santé afin de participer à l'épreuve.

Les participants **doivent obligatoirement** participer avec le t-shirt de la commune représentée et le dossard qui sera fourni par l'organisation.

Les participants devront se présenter 45 minutes avant le début du tournoi à la table de marque.

### **Article 2 – Annulation**

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler l'épreuve en cas d'inscriptions insuffisantes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons. Les organisateurs préviendront alors le participant.

### **Article 3 – Inscription**

L'engagement des pratiquants est composé de la fiche d'inscription définitive dûment renseignée

Chaque pratiquant doit être inscrit **avant le 30 avril 2024 à minuit.**

### **Agés minimum 10 ans**

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement.

### **Article 4 – Organisation des épreuves :**

La durée totale de l'épreuve : 3h00

#### Déroulement de l'épreuve :

Biathlon/running (en tirs couchés uniquement) avec carabines optiques. Essais de tir puis parcours chronométré en « format sprint ». Classement selon les catégories d'âge et classement au scratch.

### **Article 5 – Règles du jeu :**

#### **Généralité :**

- Les participants devront faire preuve de Fair-Play envers les autres concurrents et les membres de l'organisation et s'engagent à respecter le matériel mis à disposition pour l'épreuve.
- Tir à 10 mètres environ avec chargeur de 5 balles électroniques + 3 balles de pioche électroniques (pas de tour de pénalité mais 3 secondes de pénalité par cible manquée - maxi 9 secondes). Chronométrage électronique à la seconde « en Live » sur écran de PC à l'issue de chaque tour.

- **Les règles du jeu sont les suivantes :**

Ordre de passage des catégories :

- 10-14 ans Mixte
- +15 ans (Femmes)

- +15 ans (Hommes)

- 1) Pour chaque tour, les participants effectueront une phase de course sur une boucle de 150 mètres environ et une phase de tir sur cible.
- 2) Pour chacune des courses. Le nombre de tours sera fonction de la catégorie et du nombre d'inscrits pour cette activité. Il est vraisemblable que ce nombre de tour soit compris entre 7 et 15.
- 3) A la fin de chacun leur tour, les participants pourront visualiser leur performance avant d'effectuer le tour suivant.
- 4) Les classements finaux se feront par catégorie en fonction des meilleurs résultats à l'issue de chaque course.
- 5) Les participants partent un par un chaque fois qu'une carabine est libre sur le pas de tir.
- 6) Chronométrage « en Live » autonome mais chaque participant est responsable du respect du processus en bipant avec sa bague électronique les 4 boitiers (effacer, départ, arrivée et Reader).
- 7) Les participants quittent l'activité uniquement lorsque toutes les bagues électroniques de chronométrage ont été restituées aux responsables d'épreuve.

#### **Article 6 – Récompenses**

Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque catégorie d'épreuve.

Des récompenses complémentaires pourront-être attribuées selon d'autres critères particuliers.  
(fair-play, bonne humeur)

#### **Article 7 – Litige :**

Tout litige non prévu par le présent règlement sera arbitré par les organisateurs, seuls compétents.

Les décisions sont sans appel.

#### **Article 8 – Responsabilités :**

Chaque participant est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline en toutes circonstances.

Le comité d'organisation des JEUX 2024 DSA, organisateur des épreuves, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol,



dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux participants.  
Chaque participant doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).

BIATHLON-COURSE